

Lille, le 14 décembre 2022



**A l'attention de M.  
Damien CASTELAIN  
Président de la MEL**

**Objet**

---

**Accord local relatif à la révision du RIFSEEP à la MEL**

Monsieur Président,

Le 25 novembre dernier, le Vice –président Christian Mathon, en charge des ressources humaines a annoncé à l'occasion du Comité technique, la volonté de la MEL de réviser le RIFSEEP que vous avez mis en place en 2018.

Dans la période d'inflation et de crise énergétique que nous traversons, et après un dégel du point d'indice survenu cet été à nos yeux très largement insuffisant, cette volonté politique suscite de l'espoir.

Alors que les élections professionnelles viennent d'avoir lieu, nous souhaitons que le début de mandat conjugué à cette annonce soit l'occasion d'un véritable dialogue social renouvelé, dans lequel les propositions de nos organisations syndicales seront réellement prises en considération.

Ainsi, en nous appuyant sur le décret n° 2021-904 du 7 juillet 2021 relatif aux modalités de négociations et de conclusion d'accords collectifs dans la Fonction publique, nous vous demandons d'ouvrir ces négociations conformément aux modalités rappelées dans ledit décret, et ainsi, au préalable, mettre en place un accord de méthode avant d'engager les négociations sur le fond. En effet, la question de la part indemnitaire de la rémunération des agents rentre complètement dans le champ d'application de ce décret, et nos trois organisations signataires de la présente ont recueilli largement plus de 50% des suffrages le 8 décembre dernier.

Dans l'attente diligente de vos propositions de calendrier pour ce faire, et respecter ainsi les dispositions légales qui vous sont imposées, nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer nos sincères salutations.

**Pour la CGT MEL**  
Le Secrétaire général  
Frédéric PARISOT

**Pour la FSU MEL**  
La secrétaire générale  
Catherine VALOUR

**Pour les Autonomes MEL**  
Le secrétaire général  
David DEBUQUET